

**EHPAD « Au Gré du Vent »  
Place Michel Labrousse  
19 240 ALLASSAC**

**DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES**

Procédure Adaptée  
(Article L2123-1 du Code de la Commande Publique)

**MARCHE D'ENTRETIEN DU LINGE**

**Planning :**

Publicité : Mercredi 19 juin 2024  
Remise des offres : Vendredi 16 août 2024  
Négociation : Du 17 août au 30 septembre 2024  
Date d'effet : 1<sup>er</sup> novembre 2024

**Date limite de réception des offres :**  
Vendredi 16 août 2024 à 16h00.

Le présent dossier de consultation des entreprises comporte 22 pages numérotées de 1 à 22.

**SOMMAIRE :**

<b>Règlement de consultation.....</b>	<b>3 à 8</b>
<b>CCTP.....</b>	<b>9 à 15</b>
<b>Acte d'engagement.....</b>	<b>16 à 22</b>

## RÈGLEMENT DE CONSULTATION

### Article 1 – Objet de la Consultation

L'EHPAD « Au Gré du Vent » Place Michel Labrousse, 19 240 ALLASSAC, établissement médico-social public, représenté par Monsieur Ludovic SURGET, Directeur, procède à une consultation en vue de sélectionner un / des prestataire(s) extérieur(s) d'entretien et d'hygiène du linge plat, du linge résident, et des tenues professionnelles pour l'EHPAD de 80 places, et des tenues professionnelles pour le SSIAD de 30 places.

Le personnel complet de l'EHPAD et du SSIAD représente 68 personnes.

La demande prévoit la gestion logistique par le prestataire : la récupération du linge prétrié sur site par le personnel de l'EHPAD (sacs de couleurs différentes, à déterminer), le transport jusqu'au site de traitement, le lavage par catégorie de linge, le séchage, le pliage, le repassage au besoin, la mise sous film, le tri, la livraison à l'établissement en chariots adaptés.

Le linge traité doit être identifié (codes-barres / QR code) par le prestataire.

Le linge plat et les tenues professionnelles sont la possession de l'EHPAD, ce marché ne comprend pas de partie location.

### Article 2 – Procédure de passation

La présente consultation est lancée sous la forme d'une procédure adaptée en application de l'article L2123-1 du Code de la Commande Publique.

### Article 3 – Durée du Marché

Le présent marché est conclu, pour une durée de 4 ans, à compter du **1<sup>er</sup> novembre 2024** à 00 heure, et prendra fin le **31 octobre 2028** à minuit. Il est à noter qu'il pourra être demandé au(x) prestataire(s) retenu(s) de procéder à l'identification de linge préalablement au 1<sup>er</sup> novembre, date de mise en place des premiers transports.

En cours d'exécution, le contrat pourra être résilié par l'une ou l'autre des parties par lettre recommandée avec avis de réception postale, sous réserve de l'observation d'un préavis de 06 mois avant l'échéance annuelle, la résiliation prendra effet le 31 octobre suivant à minuit.

### Article 4 – Allotissement

Les prestations sont réparties en 3 lots désignés ci-dessous :

Lot	Désignation
1	Linge des résidents
2	Linge plat
3	Tenues professionnelles

Chaque lot est attribué séparément.

Un opérateur économique peut se voir attribuer un ou plusieurs lots.

## **Article 5 – Modalités de paiement**

Le délai global de paiement est de 30 jours à dater de la réception de la facture mensuelle, éditée à terme échu sur la base des quantités de linge lavés.

Le paiement est effectué par mandat administratif.

La facture datée afférente au paiement sera établie en un original adressé à :  
Monsieur le Directeur,  
EHPAD Au Gré du Vent, situé Place Michel LABROUSSE - 19240 ALLASSAC.

Il est aussi possible de déposer la facture par voie dématérialisée sur Chorus Pro.

Outre les mentions légales et réglementaires, la facture doit porter les mentions suivantes :

- Nom et adresse du titulaire du marché
- Numéro de compte bancaire ou postal précisé dans l'acte d'engagement
- Référence du marché
- Montant hors TVA
- Taux et montant de la TVA
- Taux et montant des diverses taxes
- Montant total TTC

Dans le cas où le prestataire a été retenu pour plusieurs lots, la facture émise distingue le linge résidents du linge plat / tenues professionnelles. La facture comprend donc a minima 2 sous-totaux.

La monnaie de compte du marché est l'Euro.

## **Article 6 – Dossier de consultation**

**Le présent Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) est composé des pièces suivantes :**

- **Le présent Règlement de consultation,**
- **Le CCTP,**
- **L'acte d'engagement**

Le DCE est soit :

- **A télécharger gratuitement** dans son intégralité via le site ci-dessous :  
<https://www.ehpad-allassac.fr/marchespublics/>

Afin de pouvoir décompresser et lire les documents mis à disposition par la personne publique, les soumissionnaires devront disposer des logiciels permettant de lire les formats suivants : hélios (.cmp), Adobe<sup>R</sup>, Acrobat<sup>R</sup> (.pdf), et/ou Rich Text Format (.rtf), et/ou les fichiers compressés au format Zip<sup>R</sup> (.zip), ainsi que word (.doc) et excel (.xls).

<b>Il est précisé que le retrait des documents électroniques n'oblige pas le soumissionnaire à déposer électroniquement son offre.</b>
--

- **Envoyé gratuitement** en un exemplaire à chaque candidat (sous forme papier ou sous forme de fichiers informatiques) qui en fera la demande,

- **A retirer par le candidat** auprès de l'EHPAD « Au Gré du Vent » Place Michel Labrousse 19240 ALLASSAC, du lundi au vendredi de 10h00 à 16h00.

### **Article 7 – Délai de validité des offres**

Le délai de validité des offres est de 04 mois à compter de la date limite de réception des offres.

### **Article 8 – Contenu des Offres – Forme du prix**

La proposition du candidat doit être rédigée en langue française.

Le candidat a l'obligation de présenter une offre correspondant à l'ensemble des demandes mentionnées dans le présent dossier de consultation des entreprises, pour un ou plusieurs lots.

**Les prix proposés sont fermes pour la durée de 48 mois, et nets de tout frais annexe.**

Le candidat joindra également un devis complémentaire pour tout élément non présent dans les tableaux tarifaires proposés par l'EHPAD.

### **Article 9 – Documents à fournir par les candidats**

Chaque candidat est tenu de fournir obligatoirement les documents suivants (obligatoirement rédigés en langue française) :

#### **□ Documents relatifs au candidat :**

- Lettre de candidature (DC 1) ;
- Déclaration du candidat (DC 2) ;
- Déclaration relative à la lutte contre le travail dissimulé (NOTI 1)
  - (NB : Ce document peut n'être remis qu'une fois le marché attribué)
- Si le candidat est en redressement judiciaire : copie du ou des jugements prononcés à cet effet ;
- Conformément aux articles R 2142-12 et R 2143-3 du Code de la Commande Publique, le candidat retenu ne saurait être désigné définitivement comme titulaire du marché qu'à la condition de produire, dans un délai de huit jours à compter de la réception du courrier l'informant du choix de la personne publique :
  - *Une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles L 2141-1 à L 2141-5, et L 2141-7 à L 2141-11 notamment qu'il satisfait aux obligations concernant l'emploi des travailleurs handicapés définies aux articles L 5212-1 à L 5212-11 du Code du Travail.*
  - *Les assurances garantissant sa responsabilité à l'égard des tiers en cas d'accidents ou de dommages causés par la conduite des prestations, ou les modalités de leur exécution au moyen d'une attestation portant l'étendue de la garantie.*

#### **Documents relatifs au candidat et, le cas échéant, au sous-traitant :**

- Le candidat devra donner une liste de références concernant la gestion des contrats souscrits par des établissements publics hospitaliers, et/ou médico-sociaux ;
- Le candidat devra indiquer son chiffre d'affaires global et la part de celui-ci représenté par l'entretien du linge pour les établissements publics hospitaliers et/ou médico-sociaux pour les trois derniers exercices ;

- Les noms et qualifications professionnelles des membres du personnel chargés de l'exécution du marché ;
- Les certifications qualité ;
- Les moyens informatiques et matériels ;

Conformément à l'article R 2196-8 du Code de la Commande Publique, lorsque les renseignements fournis par le titulaire du marché s'avèrent inexacts, le marché est résilié aux torts dudit titulaire à compter du jour de la réception par ce dernier de la notification de la résiliation.

Par ailleurs, dans ce cas, le titulaire du marché devra verser à la personne publique une somme correspondant à 5 % du montant H.T. de la prestation annuelle payée au titre de l'année de la résiliation.

□ **Documents relatifs à l'offre**

- Le présent règlement de consultation paraphé, daté et signé\* ;
- L'acte d'engagement complété, paraphé, daté et signé\* ;

## **Article 10 – Dépôt des offres**

### **10-1 Dépôt par voie dématérialisée**

Les plis des candidats peuvent être adressés de façon dématérialisée sur l'adresse mail de l'acheteur : [direction@augreduvent19.fr](mailto:direction@augreduvent19.fr), avec copie à [administration@augreduvent19.fr](mailto:administration@augreduvent19.fr). Un accusé de réception sera adressé par l'acheteur.

Dépôt avant le vendredi 16/08/2024 à 16H00.

Toute offre arrivée après le **16/08/2024 à 16H00** sera exclue de la consultation.

Les candidats qui le souhaitent peuvent adresser à la personne publique une copie de sauvegarde sur support physique numérique ou sur support papier des fichiers transmis par e-mail.

Les candidats qui effectuent à la fois une transmission électronique et, à titre de copie de sauvegarde, une transmission sur support physique électronique ou sur support papier doivent faire parvenir cette copie dans les délais impartis pour la remise des plis.

Cette copie de sauvegarde doit être placée dans un pli scellé comportant la mention lisible : « Copie de sauvegarde » – avec le titre du marché public.

Lorsqu'ils sont accompagnés d'une copie de sauvegarde, les plis transmis par voie électronique et dans lesquels un programme informatique malveillant est détecté par le pouvoir adjudicateur donnent lieu à l'ouverture de la copie de sauvegarde.

Lorsqu'un pli a été transmis par voie électronique, mais n'est pas parvenu au pouvoir adjudicateur dans le délai de dépôt ou bien n'a pas pu être ouvert par la personne publique, celui-ci procède à l'ouverture de la copie de sauvegarde, sous réserve que celle-ci lui soit parvenue dans le délai de dépôt.

Si le pli contenant la copie de sauvegarde n'est pas ouvert, il est détruit par la personne publique.

## 10-2 Dépôt sous plis

Les documents peuvent être envoyés sous enveloppe cachetée portant la mention suivante :

- la mention « **Procédure adaptée : MARCHE ENTRETIEN DU LINGE** »
- la mention « **Ne pas ouvrir** »

Les soumissions seront impérativement transmises par tout moyen permettant de déterminer de façon certaine la date et l'heure de leur réception et de garantir leur confidentialité.

Elles devront être adressées à :

**EHPAD « Au Gré du Vent »  
Place Michel Labrousse  
19240 ALLASSAC**

ou remises contre récépissé avant le vendredi **16/08/2024 à 16 heures**.

**Les horaires d'ouverture du secrétariat sont : 10h à 12h et 13h30 à 17h**

Toute soumission arrivée après le **16/08/2024 à 16 heures** sera exclue de la consultation.

Les dossiers qui seraient remis ou dont l'avis de réception postale serait délivré après la date et l'heure fixée ci-dessus, ainsi que ceux remis sous enveloppe non cachetée ne seront pas retenus : ils seront renvoyés à leurs auteurs.

Le délai de validité des propositions est de **04 mois**. Il court à compter de la date limite fixée pour la remise des propositions.

### **Article 11 – Négociations avec les candidats**

Après l'ouverture des plis par le pouvoir adjudicateur, celui-ci engagera pour chacun des lots des négociations avec un maximum de trois candidats dont le dossier de candidature et l'offre présentée sont conformes aux spécifications exigées par le cahier des charges.

### **Article 12 – Critères de sélection des offres**

Le jugement des offres sera effectué en application des dispositions prévues à l'article R2152-7 du Code de la Commande Publique.

Les offres inappropriées, irrégulières, inacceptables ou anormalement basses seront rejetées.

Le pouvoir adjudicateur pourra demander aux candidats de lui fournir toutes les explications qu'il estime nécessaires pour leur faire préciser leur candidature.

Pour retenir l'offre économiquement la plus avantageuse, l'établissement prendra en compte les critères de sélection suivants :

Chaque offre sera notée sur un total de 100 points :

<b>1 / Qualité technique du service proposé</b>	<b>Pondération : 40</b>
<b>2 / Prix de l'offre</b>	<b>Pondération : 30</b>
<b>3 / Respect des exigences du cahier des charges</b>	<b>Pondération : 20</b>
<b>4 / Développement durable</b>	<b>Pondération : 10</b>

### **Article 13 – Attribution du Marché**

Le pouvoir adjudicateur, se réserve le droit de ne pas donner suite à la consultation si aucune offre n'est jugée acceptable au regard des critères définis à l'article 12 du présent règlement de consultation.

Le candidat retenu sera avisé de l'acceptation de son offre par lettre recommandée avec demande d'avis de réception dans un délai maximum de 75 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Le candidat retenu recevra, sous pli recommandé avec accusé de réception, une lettre de notification accompagnée d'une copie conforme du marché ainsi que des délégations de signature éventuellement accordées par le Directeur de l'établissement.

Le candidat retenu dispose d'un délai de 15 jours à compter de la date de réception de la lettre de notification (le récépissé d'accusé réception faisant foi) pour remettre le contrat définitif, conforme au cahier des charges et à son acte d'engagement en 4 exemplaires.

A réception du contrat, l'Établissement se réserve un délai de 60 jours pour vérifier la conformité du contrat avec l'offre remise initialement, et le régulariser au besoin.

### **Article 14 – Renseignements complémentaires**

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les soumissionnaires devront faire parvenir au plus tard 06 jours calendaires avant la date de remise des offres, une demande écrite à : [direction@augreduvent19.fr](mailto:direction@augreduvent19.fr) et [administration@augreduvent19.fr](mailto:administration@augreduvent19.fr)

### **Article 15 – Modification du présent dossier de consultation**

L'EHPAD « Au Gré du Vent » d'Allasac se réserve le droit d'apporter, au plus tard 10 jours avant la date limite fixée pour la remise des offres, des modifications de détail au dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

### **Article 16 – Résiliation du marché**

Dans le cas où l'EHPAD « Au Gré du vent » d'Allasac se serait vu dans l'obligation de notifier au candidat retenu par deux fois consécutives un avertissement constatant la non-exécution des prestations ou le non-respect d'une quelconque autre clause du marché, le marché résultant de la présente consultation sera résilié unilatéralement sans aucune formalité et sans que le candidat retenu puisse prétendre à indemnité.



## CCTP

### **A – Objet de la consultation :**

Le projet général consiste à externaliser le traitement du linge de l'ensemble de l'EHPAD « Au Gré du Vent » d'Allasac.

Le présent marché est composé de trois lots incluant le transport en contenants hermétiques fermés (propre et sale), le tri, le marquage, le lavage, le séchage, le repassage, le pliage et le conditionnement en trousseaux filmés par porteur de l'ensemble des articles de linge (résidents, plat et tenues professionnelles) de l'EHPAD.

Le linge plat et les tenues professionnelles appartiennent à l'établissement. La prestation ne concerne donc pas de location de linge.

L'identification des articles de linge et la traçabilité seront réalisées obligatoirement au démarrage de la prestation, puis à chaque fois que du linge nouveau sera mis en circulation.

Le présent appel à marché décrit les caractéristiques logistiques, d'hygiène et de services associés, objets du marché de sélection d'un/de prestataire(s) d'entretien du linge lancé par l'EHPAD d'Allasac.

Il concerne la démarche logistique et d'hygiène du linge pour un engagement de longue durée (4 ans).

Le marché est divisé en 3 lots :

- LOT 1 : linge résidents,
- LOT 2 : linge plat,
- LOT 3 : tenues professionnelles.

Un même opérateur économique peut se voir attribuer un ou plusieurs lots.

### **B – Fonctionnement actuel :**

La logistique et l'hygiène du linge plat, du linge résident et des tenues du personnel sont assurées par un prestataire extérieur dont la date d'expiration du contrat se situe le 31/10/2024.

A raison de 3 passages par semaine, à savoir **lundi, mercredi et vendredi** pour ramassage et livraison en fin de matinée.

#### **Sortie du linge :**

Le linge sortant est préparé dans des sacs pouvant être hydrosolubles.

Transparent pour le linge de résident dont l'état de santé nécessite une surveillance rapprochée ou un isolement (Clostridium, Covid-19).

Poche poubelle bleue pour le linge souillé afin d'éviter les tâches de transfert.

#### **Retour du linge :**

Le retour du linge est fait sur chariot roulant.

Le linge personnel des résidents et les tenues du personnel sont présentés pliés, sous-vide, par étage et nominativement.

Un chariot est préparé pour chaque niveau de l'EHPAD (02 étages) et en fonction des numéros de chambres (01 à 40 et 41 à 80).

L'arrivée et le départ du linge se font uniquement dans le local prévu à cet effet au rez-de-chaussée de l'EHPAD, côté cour arrière et dans les locaux dédiés à chaque étage.

### **C – Exigences attendues :**

L'objectif poursuivi par l'EHPAD d'Allasac est de renouveler et d'adapter son contrat d'engagement avec un ou plusieurs prestataire(s) extérieur(s) d'hygiène du linge à partir du 1<sup>er</sup> novembre 2024.

Le contrat d'engagement actuel de service de quatre ans arrive à expiration le 31/10/2024.

Le candidat doit garantir un parfait respect des normes RABC.

Au-delà de la prestation d'hygiène du linge, les services associés, identifiés et proposés par le soumissionnaire représenteront un poids important dans le choix du prestataire, notamment la fréquence de ramassage et de livraison de linge, la possibilité de petite couture, les modalités d'indemnisation en cas de détérioration anormale (perte de linge, tâches...).

Le candidat doit prévoir des modalités spécifiques pour la collecte et le traitement du linge « contaminé » (résident atteint de BMR...).

Il est aussi souhaité que le candidat nomme en interne un correspondant pour l'établissement afin de faciliter le dialogue. Ce correspondant doit être remplacé lors des périodes d'absence, afin d'assurer une bonne continuité.

La communication se fait par mail.

Le linge devra être rangé par secteur :

- Éolienne et Blé au vent
- Montgolfière
- Moulin à vent
- Voile au vent

Les sociétés candidates devront traiter les points suivants dans leur offre :

- Le mode et le délai de ramassage du linge par catégorie (plat, résident, tenues du personnel),
- Le mode et le délai de livraison du linge par catégorie (plat, résident, tenues du personnel),
- Le circuit spécifique pour le linge « contaminé » (résident avec BMR...),
- Les caractéristiques techniques des matériels proposés,
- Les services d'assistance et de complément : une prestation de couture (boutons, fermetures, ourlets) sera si possible proposée. Cette prestation devra impérativement être incluse dans le service ou chiffrée dans un bordereau de prix,
- Les produits d'hygiène utilisés et leur respect de l'environnement,

L'EHPAD et le SSIAD d'Allasac souhaitent également réduire leur empreinte carbone et s'engager dans une démarche de développement durable et écologique. Pour cela, l'établissement sera sensible à l'impact de l'activité sur l'environnement et l'utilisation de technologies respectueuses, dans le cadre des normes et règles sanitaires attendues.

## **D – Spécifications de la fourniture de base :**

### **1- Détermination des prix**

Les prix sont exprimés au kilo pour le linge des résidents. Pour le linge plat et les tenues professionnelles, les prix pourront être proposés au kilo ou par type de linge (draps, serviettes, ...).

Le paiement correspond à la quantité de linge traité. Les prix sont réputés comprendre toutes charges fiscales, parafiscales et environnementales ou autres frappant obligatoirement la prestation et tous les frais afférents au conditionnement, à l'emballage, à la manutention, à l'assurance, au stockage et au transport. Les prix sont fermes sur la durée du marché.

### **2- Pénalités**

L'EHPAD ne peut souffrir d'aucun retard de livraison de linge propre, sans risquer de perturber sérieusement son fonctionnement.

Si le retard de collecte / livraison se compte en heures, les heures supplémentaires effectuées par le personnel du service sont facturées au titulaire, sauf cas de force majeure, dans la limite de 100 € par jour.

Si le retard de collecte / livraison se compte en jours, le titulaire du marché encoure des pénalités par jour de retard de livraison, sauf cas de force majeure.

Elles s'élèvent à 100 € par jour de retard (en cas de retard non programmé par préavis d'une semaine validé par l'EHPAD).

Si, suite aux opérations de vérification, la prestation est jugée non-conforme, l'EHPAD disposera d'un délai de 10 jours à compter de la signature du bon de livraison pour faire connaître les éventuels défauts de qualité et/ou de quantité des articles livrés. **Tout article de linge retourné à l'EHPAD mal lavé sera à reprendre par le prestataire via un circuit spécifique (sac mis à l'écart et non-facturé), afin que le traitement de l'article ne soit bien facturé qu'une seule fois, et non deux.**

### **3- Responsabilité**

Le titulaire fournit un protocole d'indemnisation des accidents de lavage (en distinguant les hypothèses). Ce protocole doit être le plus précis possible.

Le prestataire transmet avec son offre les garanties (indemnisations) en cas de :

- Perte de linge,
- Détérioration anormale de linge.

Il est précisé que quelques résidents ont du linge délicat de type DAMART ou RHOVYL, qu'il est important de laver précautionneusement à température adaptée (30°C).

### **4- Assurance**

Le titulaire du Marché s'engage à souscrire une assurance couvrant les risques liés à la réalisation de la prestation et à l'endommagement ou la perte des articles, au cours de l'exécution du présent contrat.

## 5- Marquage du linge

Le prestataire fournit les étiquettes de thermocollage lors des nouvelles admissions et en cas de linges supplémentaires.

Le marquage est effectué par thermocollage, et comporte les informations suivantes (écrites ou lisibles par code-barres ou QR code) :

Linge résident : QR Code – nom du résident – prénom du résident.

Linge plat : QR Code.

Linge tenues professionnelles : QR Code – nom de l'agent – prénom de l'agent

L'identification est faite par code-barres, QR code, ou toute autre technique fiable.

Le prestataire indiquera s'il procède au thermocollage ou si cette tâche revient à l'établissement.

Le titulaire doit prévoir une organisation qui lui permette à tout moment, au cours du processus de traitement du linge, d'identifier le linge et les vêtements appartenant aux résidents et à l'EHPAD et de les distinguer des autres clients.

Cette identification doit également être réalisée en cours de marché pour les réassorts de vêtements et pour les nouveaux résidents, mais aussi pour le linge plat et les tenues du personnel. Cette prestation est incluse dans l'offre proposée et n'est pas facturable en sus.

Le titulaire doit être en mesure de transmettre à l'établissement, à sa demande, une liste de l'ensemble des articles identifiés pour un résident, ainsi que le suivi des nettoyages effectués sur chaque article avec la date de réception et de renvoi de l'article.

## 6- Transport du linge

Le transport du linge et les risques afférents au transport jusqu'au lieu de destination incombent au titulaire du Marché.

Le transport doit être effectué dans des conditions telles que le linge sale ne rentre pas en contact avec le linge propre.

Le titulaire doit donc organiser une séparation fonctionnelle entre les articles propres et les articles sales (cloisonnement étanche du véhicule ou double emballage des articles sales et propres).

Le linge sale est stocké dans des sacs à linge, eux-mêmes regroupés dans des chariots ajourés de type rolls (mis à la disposition de l'établissement par le prestataire). Ces sacs sont entretenus par le prestataire et renouvelés sans supplément en fonction de leur usure. Les sacs doivent avoir un moyen de fermeture fonctionnel.

Le nombre de chariot indiqué dans le tableau ci-dessous correspond aux mises à disposition dans les services.

EHPAD « Au Gré du Vent »	Nombre de rolls pour une tournée		
	Linge résidents	Linge Plat	Linge du personnel
	4 (1 par aile de chaque niveau)	4	2

Il est nécessaire d'avoir un jeu de rechange dans le local linge propre pour assurer les échanges de chariots pleins par des chariots vides.

Le titulaire s'engage :

- A nettoyer et désinfecter selon la norme RABC les chariots s'ils sont utilisés indifféremment (propre et sale). Il devra alors fournir ses protocoles de nettoyage et la preuve que ces actions ont été réalisées,

Le candidat joindra à sa proposition une photographie et une note succincte décrivant les principales caractéristiques des rolls qu'il prévoit de mettre à disposition de l'EHPAD, au même titre que les sacs de linge (dont hydrosolubles).

## 7- Finition et livraison du linge

Le linge doit être doux au toucher, sans apprêt, sans odeur et sec.

Le taux d'humidité du linge après finition doit être inférieur à 5%.

Après lavage, le linge doit être dépourvu de salissures résiduelles et de tâches. Le jaunissement et le grisonnement sont maintenus au minimum.

Le linge déchiré, usé et/ou décousu doit être séparé du reste du linge et l'établissement informé (téléphone ou mail). La petite couture pourra être réalisée par le prestataire. A défaut le linge sera restitué à part à l'EHPAD.

La fin du cycle lessiviel (avec action désinfectante : bactéricide, sporicide, fongicide, virucide) devra permettre d'obtenir un linge dépourvu de résidu chimique pour ne pas engendrer, dans la mesure du possible de désagréments (rougeur, urticaire, allergies, brûlures cutanées).

Le linge prêt à l'usage sera dépourvu de micro-organismes pathogènes (y compris les moisissures) et responsables d'infections nosocomiales.

La finition est effectuée selon les usages professionnels. Elle doit avoir pour effet de redonner la présentation désirée du linge.

Le conditionnement du linge est défini en fonction des 3 types de linge et de leurs modes de pliage et d'emballage, à savoir :

- **Linge des résidents** : emballage en lot individualisé sous film plastique. Les paquets doivent faire apparaître clairement le nom du résident.
- **Linge plat** : emballage sous film plastique par type d'article
- **Tenues du personnel** : emballage en lot sous film plastique, livrées dans des paniers.

Le prestataire précisera les dimensions des films plastiques utilisés.

Pour des raisons d'organisation des services, les lieux et horaires de livraison/collecte sont les suivants : **Local Linge - rez-de-chaussée - EHPAD "Au Gré du Vent" à 11h30 le lundi, mercredi et vendredi.**

L'établissement se réserve le droit, sur la durée du marché, pour des raisons de modification d'organisation interne, de décaler les horaires de livraison/collecte. Un tel décalage ne pourra pas sortir de la tranche horaire 9h-12h30. Dans ce cas, il en informe le prestataire 1 mois à l'avance.

Le chariot de livraison des articles propres doit être ordonné selon les consignes transmises par l'établissement, pour faciliter la remise aux résidents de leurs articles. Un bon de livraison individuel accompagne la remise du linge propre, il indique le nom, le prénom et la quantité totale d'articles. Un bon de livraison global sera également délivré.

Pour chaque lot, le titulaire du marché s'engage à effectuer la collecte et la livraison du linge, 3 fois par semaine (lundi-mercredi-vendredi). Les articles enlevés doivent être remis à l'établissement, dans leur totalité, lors du passage suivant.

*Exemple : les articles enlevés le lundi doivent être restitués le mercredi de la même semaine dans leur intégralité. Les articles enlevés le vendredi doivent être restitués le lundi de la semaine suivante dans leur intégralité. Le ramassage/livraison du linge doit, dans la mesure du possible se faire également les jours fériés.*

En cas de non ramassage ou livraison les jours fériés, le ramassage et la livraison devra obligatoirement se faire le lendemain ou la veille, le titulaire du marché devra prévenir les établissements concernés a minima avant le 10 du mois précédent.

L'établissement se réserve le droit de demander en cours de marché l'abaissement à 2 collectes/livraisons par semaine. Le candidat indiquera dans son offre la réduction en pourcentage consentie à l'EHPAD dans ce cas.

En cas d'épidémie de gastroentérite aiguë, le prestataire s'engage à effectuer un passage supplémentaire sans surcoût afin de maintenir un stock suffisant de linge plat pour l'établissement.

## **8- Contrôles**

L'EHPAD garde un accès sur rendez-vous à J+2 maximum aux ateliers du titulaire du Marché qui est tenu de :

- Fournir tout renseignement concernant les matériels et matières premières utilisés, les dosages employés et les modes de traitement des articles.
- Mettre à la disposition de l'établissement, tous les registres ou documents nécessaires à la connaissance de l'historique des traitements effectués.
- Transmettre les tests bactériologiques tous les trimestres à l'établissement.

Si les contrôles font apparaître une insuffisance de désinfection, le titulaire du Marché prend toutes les mesures utiles pour procéder à la désinfection correcte des articles.

## **E – Renseignements à fournir**

Le candidat remettra son offre de prix, accompagnée de tous les éléments nécessaires à la compréhension et à l'analyse de l'offre, en particulier :

- Les jours de ramassage et de livraison, le délai de retour du linge collecté,
- Le détail des prix des éléments qu'il souhaiterait ajouter car non prévus au marché,
- Le détail des équipements utilisés dans la blanchisserie et pour le transport,
- Le détail du pré-tri du linge demandé (nombre de couleurs de sacs, type de linge par sac),
- L'étendue des garanties,
- Indicateurs de pollution, recyclage,

- La désignation d'un correspondant pour l'établissement (et d'un remplaçant en cas d'absence)
- Les modalités d'organisation en cas de défaillance technique (lave-linge, sèche-linge, calandreuse, table à repasser, véhicule).

## ACTE D'ENGAGEMENT

### Sommaire :

**Titre I :**            **Identifiant**  
**Titre II :**           **Prix du marché**

▪ **Personne publique / pouvoir adjudicateur :**

**EHPAD « Au Gré du Vent » Place Michel Labrousse 19240 ALLASSAC**

représenté par : **Monsieur Ludovic SURGET- Directeur,**

▪ **Objet du marché :**

**L'EHPAD « Au Gré du Vent » d'Allassac**, représenté par son Directeur, procède à une consultation en vue d'un acte d'engagement sous contrat de quatre ans d'un prestataire extérieur d'hygiène du linge pour l'EHPAD et le Service de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD).

▪ **Procédure de passation :**

La présente consultation est lancée sous la forme d'une procédure adaptée en application de l'article L2123-1 du Code de la Commande Publique.



**Titre I – Identifiant**

**1.1 L'Etablissement**

**EHPAD « Au Gré du Vent »  
Place Michel Labrousse  
19240 ALLASSAC**

- N° de SIRET 261 900 500 000 16
- Comptable assignataire :

**TRESORERIE de Brive-la-Gaillarde  
50, Boulevard Gontrand ROYER  
19100 BRIVE-LA-GAILLARDE  
☎ 05.55.18.31.00**

- Le représentant du pouvoir adjudicateur est :

**M. Ludovic SURGET - Directeur  
EHPAD « Au Gré du Vent »  
Place Michel Labrousse – 19240 ALLASSAC  
☎ 05.55.84.89.89 - Télécopie : 05.55.84.89.80.**

**1.2 Engagement du candidat**

**A l'ensemble du marché public**

**Au(x) lot(s) numéro 1 2 3 de la procédure de passation du marché public**

- **Société :**

**Je soussigné (Nom et prénoms) :**

**Agissant pour mon propre compte**

**Pour le compte de**

**Adresse du siège social :**

**Téléphone :**

**Télécopie :**

**Numéro SIRET :**

Après avoir pris connaissance du règlement de consultation, du CCTP et du présent acte d'engagement,

M'engage :

- A exécuter le marché dans les conditions ci-après définies.

L'offre ne me lie toutefois que si son acceptation m'est notifiée dans un délai maximum de 04 mois à compter de la date limite de réception des offres, soit le **16 octobre 2024 à 16 heures**.

## TITRE II – Prix du marché

Les prix sont proposés ci-dessous par le candidat

### Article 1 : Prix fermes sur la durée de 4 ans

Le candidat s'engage à exécuter le marché aux prix indiqués ci-dessous :

Les tableaux ci-dessous comprennent un estimatif des quantités de linge lavées par an (en kgs ou en nombre d'articles). Ces éléments sont fournis à titre indicatif pour permettre aux candidats de dimensionner le marché. Il ne s'agit en aucun cas d'un engagement minimal de prestation. Le candidat s'engage à laver tous les articles de linge correspondant au(x) lot(s) au(x)quel(s) il répond, quelle qu'en soit la quantité.

LOT 1 : Linge des résidents			
Estimatif quantité annuelle (kgs)	Prix au KG de linge HT	TVA	Prix au KG de linge TTC
9 279			

LOT 2 : Linge plat (par article)				
Linge plat & commun	Estimatif annuel (nombre)	Prix unitaire HT	TVA	Prix unitaire TTC
Draps plats	15 252			
Taies d'oreiller	3 193			
Taies de traversin	2 955			
Serviettes de toilette	35 353			
Serviettes de table	22435			
Couverture Dessus de lit	967			
Gants de toilette	19 087			
Drap de bain	6 761			
Bavoirs	13 634			

<b>LOT 2 : Linge plat (au kg)</b>				
<b>Linge plat &amp; commun</b>	<b>Estimatif annuel (nombre)</b>	<b>Prix au kg HT</b>	<b>TVA</b>	<b>Prix unitaire TTC</b>
Draps plats	15 252			
Taies d'oreiller	3 193			
Taies de traversin	2 955			
Serviettes de toilette	35 353			
Serviettes de table	22435			
Couverture Dessus de lit	967			
Gants de toilette	19 087			
Drap de bain	6 761			
Bavoirs	13 634			

<b>LOT 3 : Tenues du personnel (par article)</b>				
<b>Tenues</b>	<b>Estimatif Annuel (nombre)</b>	<b>Prix unitaire HT</b>	<b>TVA</b>	<b>Prix unitaire TTC</b>
Tunique	3 917			
Pantalon	6 031			
Veste de cuisine	633			
Pantalon de cuisine	518			
Tablier	1 401			
Pantalon de travail	22			

**Ou**

<b>LOT 3 : Tenues du personnel (au kg)</b>				
<b>Tenues</b>	<b>Estimatif Annuel (nombre)</b>	<b>Prix au kg HT</b>	<b>TVA</b>	<b>Prix unitaire TTC</b>
Tunique	3 917			
Pantalon	6 031			
Veste de cuisine	633			
Pantalon de cuisine	518			
Tablier	1 401			
Pantalon de travail	22			

## Article 2 – Paiement

En cas de règlement par mandat administratif, l'Etablissement se libèrera des sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant :

Titulaire du compte	
Banque	
Adresse de la Banque	
Code Banque	
Code Guichet	
Numéro de compte	
Clé RIB	
IBAN	
BIC	

**SIGNATURES**

NOM, prénom et qualité du signataire\* :

.....  
.....

A .....

Le .....

**Le candidat**

NOM, prénom et qualité du signataire :

.....  
.....

A .....

Le .....

**Le représentant légal de l'Etablissement**

**Article 3 – Notification au titulaire**

La notification consiste en la remise d'une copie certifiée conforme de la consultation au titulaire.

Cette remise sera effectuée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception.  
Dans ce cas, coller ICI, l'avis de réception postale, daté et signé par le titulaire.

En cas de remise contre récépissé, le titulaire signera la formule ci-dessous.

Reçu à titre de notification  
une copie certifiée conforme du présent  
marché

A .....

Le .....